

## Postulat

### **Les fonctions de cantonniers, employés de voirie ou employés communaux ne mériteraient-ils pas l'obtention et la reconnaissance d'un véritable CFC ?**

Nous demandons au Département de la jeunesse et de la formation d'étudier la possibilité d'inscrire une formation couvrant ces différentes activités, dans la liste des formations donnant droit à un l'obtention d'un CFC

#### Développement :

Aujourd'hui nous attendons des professionnels précités des compétences dans divers domaines tels que jardinage, conciergerie, travaux d'entretiens, maçonnerie, ainsi que toutes sortes de travaux de voirie.

Pour mener à bien ces différentes tâches, l'utilisation de machines et de véhicules à la technique toujours plus complexe, l'emploi et la manipulation de produits toxiques ou autres carburants sont à conjuguer avec d'autres éléments que sont les conditions météorologiques difficiles, le travail de nuit, la présence de la faune et de la flore ou le travail en présence d'autres usagers.

Si certains postes à responsabilités sont occupés par des personnes au bénéfice d'un CFC adéquat (tel que forestier-bûcheron, jardinier, paysagiste, etc.), les postes qui requièrent surtout de la polyvalence et des connaissances pratiques sont eux confiés généralement à des employés peu ou pas qualifiés, se formant généralement sur la pratique ou lors de cours appropriés aux différentes pratiques auxquelles ils vouent leurs différents talents. Ils améliorent ainsi souvent sans qu'on le remarque, notre quotidien.

C'est dans le but de former correctement ces véritables professionnels à un minimum d'éléments utiles à leurs fonctions, aux aspects sécuritaires, aux aspects écologiques, aux éléments liés notamment à la présence de la faune et de la flore que nous proposons de revaloriser leur statut professionnel. Il s'agit aussi de leur mettre en mains des connaissances leur permettant de faire encore mieux ce qu'ils font certainement déjà avec beaucoup de compétences.

Outre le fait qu'un CFC redonnerait un peu d'estime à ces fonctions, la possibilité de faire un apprentissage devrait permettre à quelques jeunes d'avoir accès à une formation et leur ouvrir un spectre professionnel plus large.

Lignerolle, le 31 janvier 2010

Jacques Nicolet, Député

Ne souhaite pas développer et demande le renvoi en commission.